

2017

Rapport d'activité

SAPSAD

783 avenue Jean-Henri Fabre
84200 CARPENTRAS

 04 32 81 91 82  04 32 81 01 65
 sapsad@advsea84.asso.fr

SIEGE SOCIAL

Président : Aimé Montal • Directrice Générale : Lara Mazelier

Tél. : 04 90 80 63 80 - Fax : 04 90 80 63 84 - Courriel : siege@advsea84.asso.fr

Siège Social - 12bis, bd Saint-Ruf - 84000 AVIGNON - www.advsea84.fr



Pôle Soutien Familial

SOMMAIRE

PARTIE I ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	3
I. ORGANISME GESTIONNAIRE	3
II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	4
III. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE	5
IV. POPULATION(S) ET ACTIVITÉS	6
IV.1. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ET/ OU MESURES (STATISTIQUES : CAMEMBERTS, TABLEAUX, HISTOGRAMMES...)	7
PARTIE II ANALYSE DU RÉSULTAT.....	13
I. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE I	13
II. CHARGES DE PERSONNEL	14
II.1. CHARGES DE PERSONNEL SALARIÉ	14
II.2. BILAN DES PROMOTIONS, AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES OU CATÉGORIELLES	15
II.3. AUTRES CHARGES RELATIVES AU GROUPE II.....	15
III. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE III	16
IV. PRODUITS DE LA TARIFICATION.....	17
V. PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION	17
VI. INVESTISSEMENTS	18
PARTIE III SYNTHÈSE DU RÉSULTAT.....	19
I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE N	19
VII. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N	20

Partie I

Éléments de contexte

I. ORGANISME GESTIONNAIRE

Nom	ADVSEA Siège Social		
Adresse	12bis bd Saint-Ruf – 84000 AVIGNON		
Tél.	04 90 80 63 80	Fax	04 90 80 63 84
E-mail	siege@advsea84.asso.fr		
Président du Conseil d'Administration	Aimé MONTAL		
Personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service	Lara MAZELIER, Directrice générale		
Autres services et établissements habilités et gérés par l'organisme gestionnaire	Services : Accompagnement Éducatif en Milieu Ouvert (AEMO) Accompagnement Éducatif à la Gestion des Prestations Sociales (SAEGPS) Placement Familial Spécialisé (PFS) Prévention Spécialisée Territorialisée (SPST) Investigation Éducative (SIE) Service d'accueil de protection de soutien et d'accompagnement à domicile (SAPSAD)	Établissements : MECS la Verdière MECS le Moulin du Vaisseau Foyer les Sources	

II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE

NOM	Service d'accueil de protection de soutien et d'accompagnement à domicile (SAPSAD)	Date de création	02 février 2009
------------	---	-------------------------	-----------------

Histoire

Suite à un appel à projet du 02 février 2007 à l'initiative du Conseil général « en vue de la création d'un service de type SAPSAD en faveur des mineurs et de leur famille » de 75 places et couvrant l'ensemble du territoire du département, l'ADVSEA s'est positionnée de la manière suivante : inscrire cette perspective dans des projets de transformation des conditions et des modalités de mise en œuvre de ses activités , touchant ,notamment, deux de ses structures le foyer de la Verdière et le Placement Familial Spécialisé.

Le projet se déclinait ainsi :

- Adossé à la Verdière :

- un dispositif de 15 places adossé à l'établissement couvrant les besoins recensés sur le territoire du Grand Avignon (il est à noter qu'un premier projet intégrant un SAPSAD déposé le 31 juillet 2005 en vue d'une demande d'autorisation par le CROSMS était resté sans réponse).
- un dispositif de 20 places adossé au futur groupe d'internat externalisé couvrant les besoins du territoire de l'UT Sud Vaucluse.

- Adossé au Service de Placement Familial Spécialisé :

- un dispositif de 15 places sur le territoire de l'UT du Comtat.

Suite au passage en CROSMS du 28 avril 2008, celui-ci émet un avis favorable pour la création d'un service SAPSAD de 15 places sur l'UT du Comtat.

Le Service sera autorisé à compter du 1^{er} janvier 2009 (arrêté du 02.02.09) ; il sera adossé au service PFS et il ouvrira le 02 juin 2009 dans des locaux situés à CARPENTRAS.

Une autorisation d'extension de 3 places a été adressée par courrier le 27 juin 2011 portant la capacité du SAPSAD à 18 places.

Caractéristiques et évolution passée, présente, future

Le placement à domicile s'inscrit dans le cadre des mesures de protection en protection de l'enfance. Cette mesure doit favoriser un cadre qui doit permettre une participation active entre parents et professionnels.

Mots clés : Soutien à la parentalité, coéducation, compétences parentales, accompagnement social et local de proximité. Actions individuelles et actions collectives (groupe de paroles, à thème...).

Aujourd'hui, il s'agit de développer et de créer des outils d'évaluation des compétences parentales, de continuer à développer les actions individuelles et collectives ainsi que de permettre aux familles de s'inscrire dans les dispositifs de droits communs.

A l'avenir, nous devons être en mesure :

- d'évaluer finement les compétences parentales, de savoir les partager avec les familles, d'instaurer des mécanismes d'auto-évaluation parentales pour les rendre acteurs de leur insertion,
- de former les professionnels pour appréhender les mutations qui s'opèrent dans l'organisation familiale et sociétale, de s'appuyer sur un partenariat local formalisé (conventionnement).

III. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Formalisation, mise en œuvre et/ou actualisation du projet d'établissement ou de service

Projet de service en vigueur dont la ré-écriture devra intervenir pour 2019.

5 objectifs :

- Alterner la relation individuelle avec une approche plus collective : ateliers parents et enfants, groupes de parole, ateliers à thème
- Spécialiser davantage les modes de guidance parentale par une technicité de terrain avec davantage de proximité
- Harmoniser notre démarche projet avec l'instauration du PPE
- Accroître des liens fonctionnels avec le SAPSAD et le SPFS et réciproquement dans le cas d'orientation de situation d'un service à l'autre
- Construire davantage les étayages nécessaires aux familles sur les ressources du territoire.

Liste des grandes lignes directrices du projet formalisé

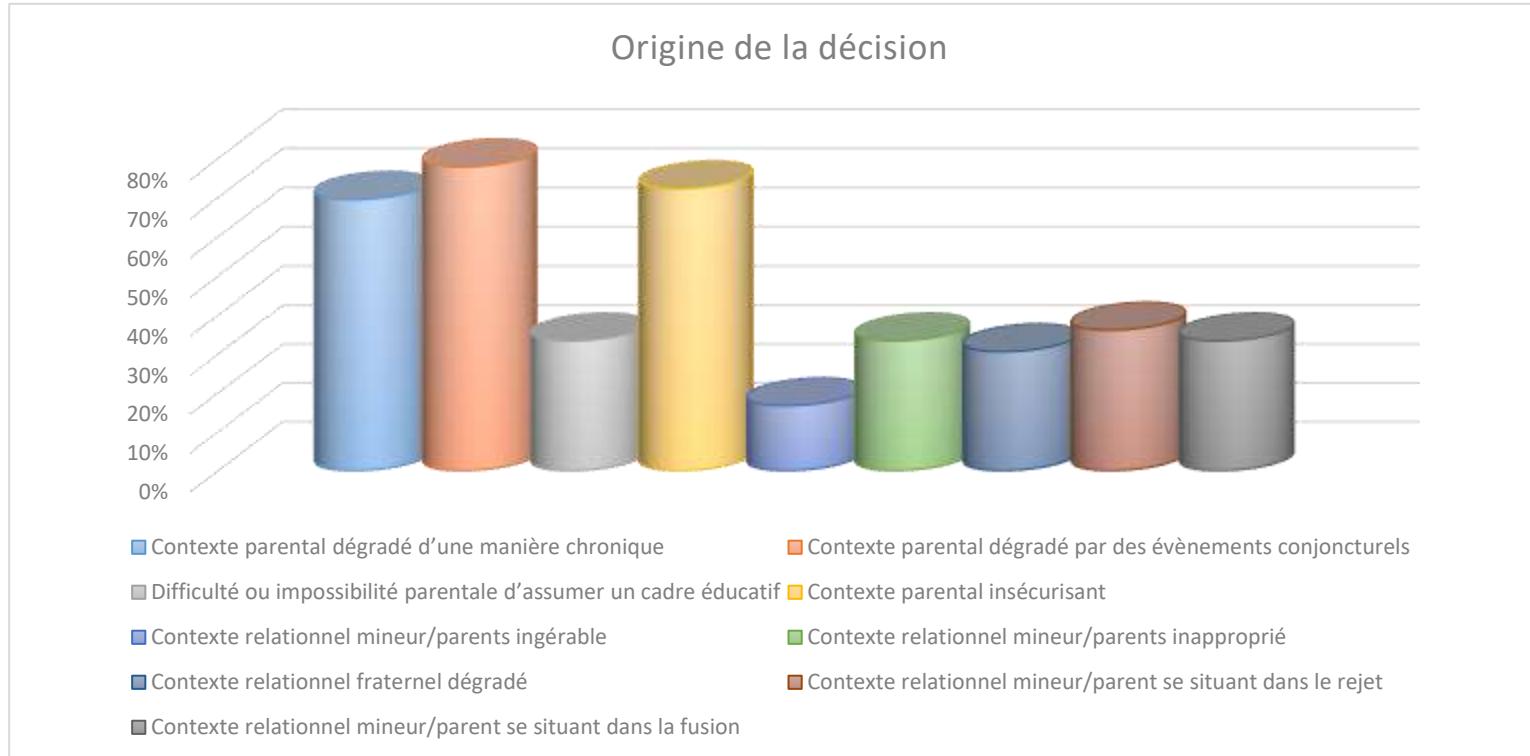
4 lignes directrices :

- Formaliser l'ensemble de ces avancées, qui nous ont démontré la pertinence d'inscrire le SAPSAD dans une pluralité d'interventions réalisées par les différents acteurs du territoire au bénéfice des familles.
- De même, il est nécessaire d'affirmer une guidance parentale qui puisse se décliner en soutien plus concret posée dans une proximité quasi quotidienne pour soutenir la mère de famille qui constitue dans la majorité des cas l'acteur essentiel de la cellule familiale.
- Redéfinir et élargir les compétences de l'assistant familial autour d'un relationnel possible avec les familles.
- Organiser une meilleure fluidité de parcours entre les services du SPFS et SAPSAD et réciproquement.

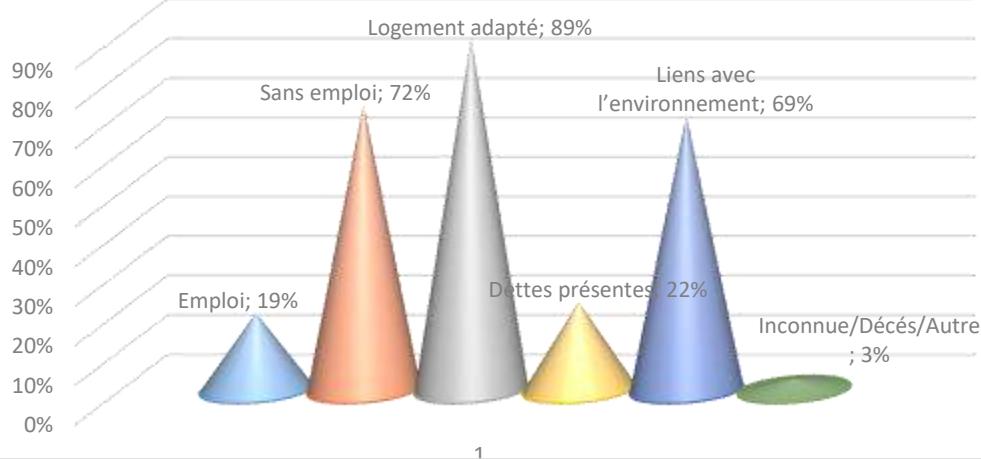
IV. POPULATION(S) ET ACTIVITÉS

Autorisation	Date	02.02.2009 (arrêté portant création)	Capacité		Type	
			autorisée	18 places		
Habilitation	Date		installée	18 places	ASE	
			financée	18 places	ASE	
Population						
Caractéristiques	<p>Le public accueilli dans le cadre du SAPSAD est bien confronté à des éléments relevant plus d'événements conjoncturels, liés à des éléments de précarité sociale et économique qui amènent les parents dans une grande difficulté d'assurer un cadre sécurisant.</p> <p>Les difficultés relationnelles parents enfants, qu'elles se situent dans le rejet ou dans la fusion, sont également prégnantes mais dans une proportion qui permet le maintien de l'enfant à domicile. La très grande proportion de familles monoparentales est un élément à mettre en corrélation avec ces difficultés relationnelles et pose la question de l'évolution des soutiens envers la mère.</p>					
Évolutions	<p>Compte tenu du taux élevé de familles monoparentales, nous avons répondu favorablement à la mise en place d'accueils organisés dans le cadre d'un projet visant à créer les conditions d'une guidance parentale plus concrète. De plus, nous avons souhaité multiplier les ateliers collectifs pour ces mères visant la revalorisation du corps comme de l'esprit (atelier bien être, sophrologie...) et favoriser pour celles-ci des espaces de rencontres et d'échanges. L'orientation en fin de suivi s'effectue pour 60% par un retour en famille naturelle alors que 40% sont réorientés vers un mode d'hébergement.</p>					
Problématiques spécifiques	<p>Si le logement de la mère est adapté, la question du non emploi se pose d'une manière massive pour celle-ci, alors qu'il est moindre (36%) chez le père. La relation avec l'environnement est repérée comme correcte pour la mère et moyenne pour le père.</p> <p>En ce qui concerne l'âge des enfants, la tranche d'âge se concentre davantage sur la fourchette de 7 à 10 ans. Une grande majorité d'enfants est concernée par des suivis psychiatriques ou psychologiques et fait l'objet à 31% d'une saisine de la MDPH.</p>					
File active	18					
Durée moyenne de séjour ou de Prise en Charge	10,26 mois					

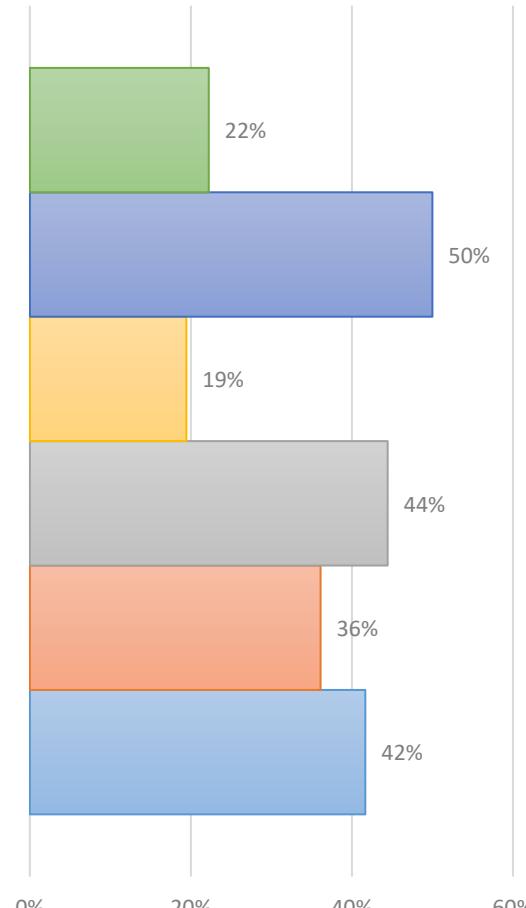
IV.1. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ET/ OU MESURES (STATISTIQUES : CAMEMBERTS, TABLEAUX, HISTOGRAMMES...)



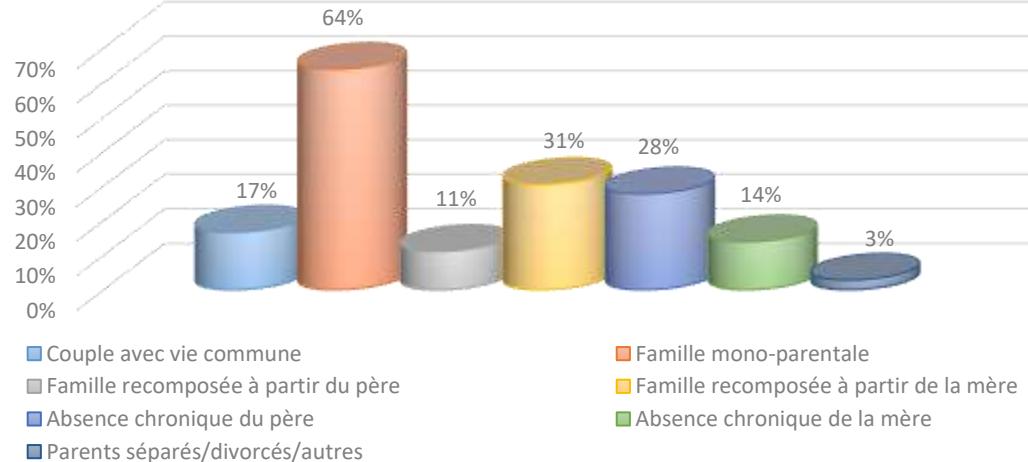
PROBLEMATIQUE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA MÈRE



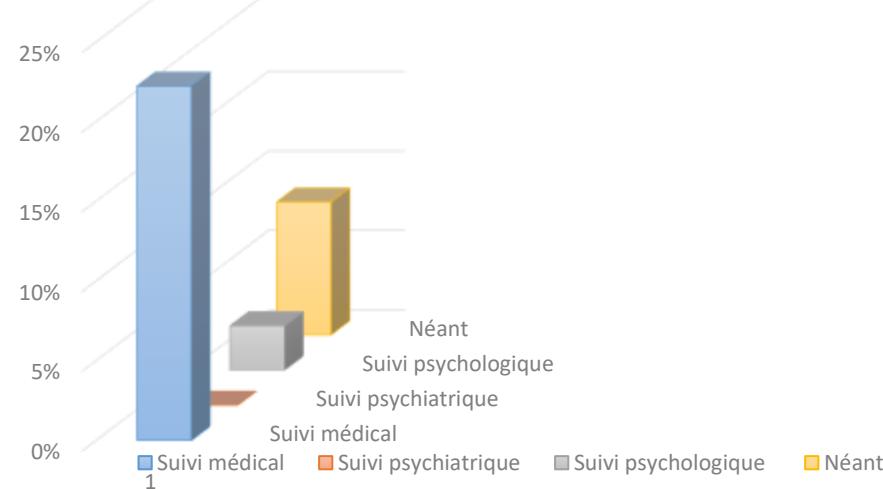
PROBLEMATIQUE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PÈRE



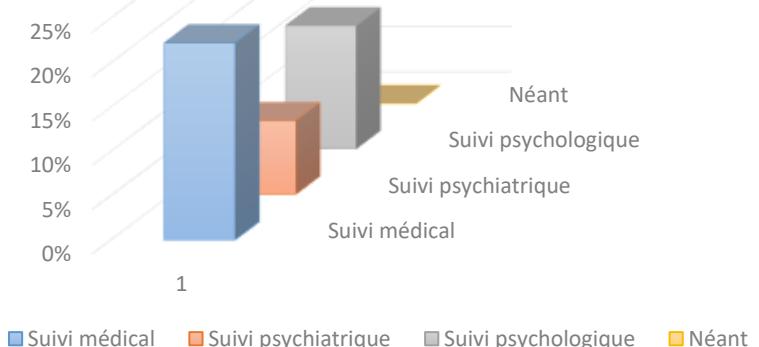
CONTEXTE FAMILIAL



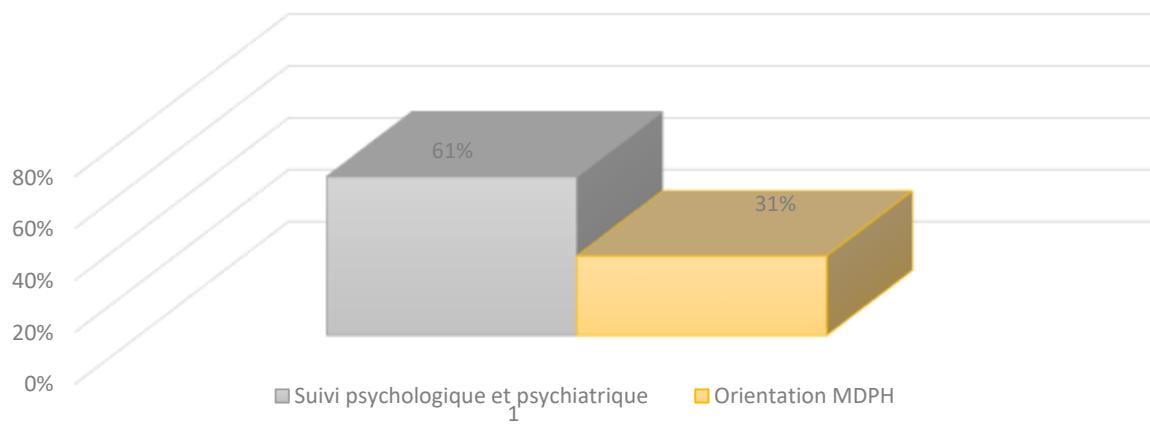
Accompagnement médical et psychologique du père



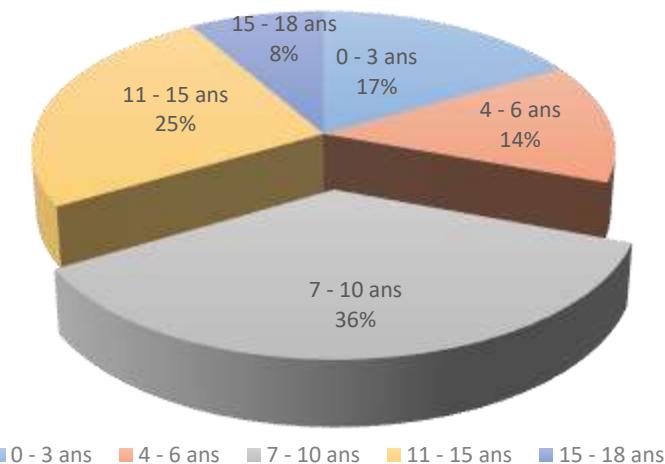
Accompagnement médical et psychologique de la mère



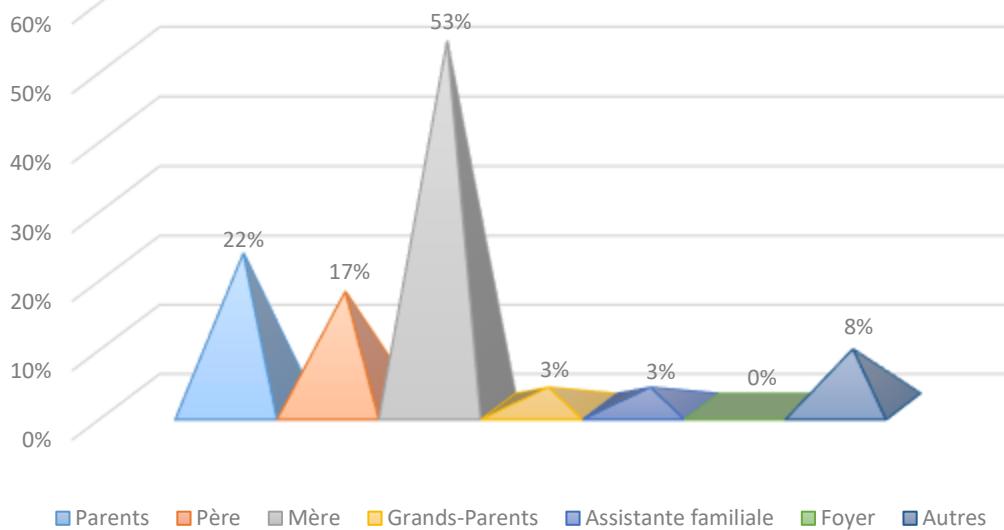
SUIVI DE L'ENFANT



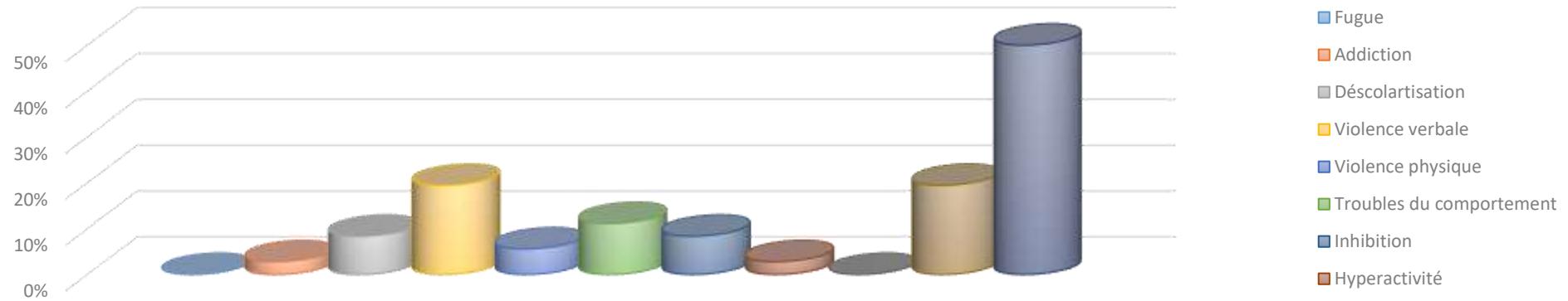
AGE DES MINEURS

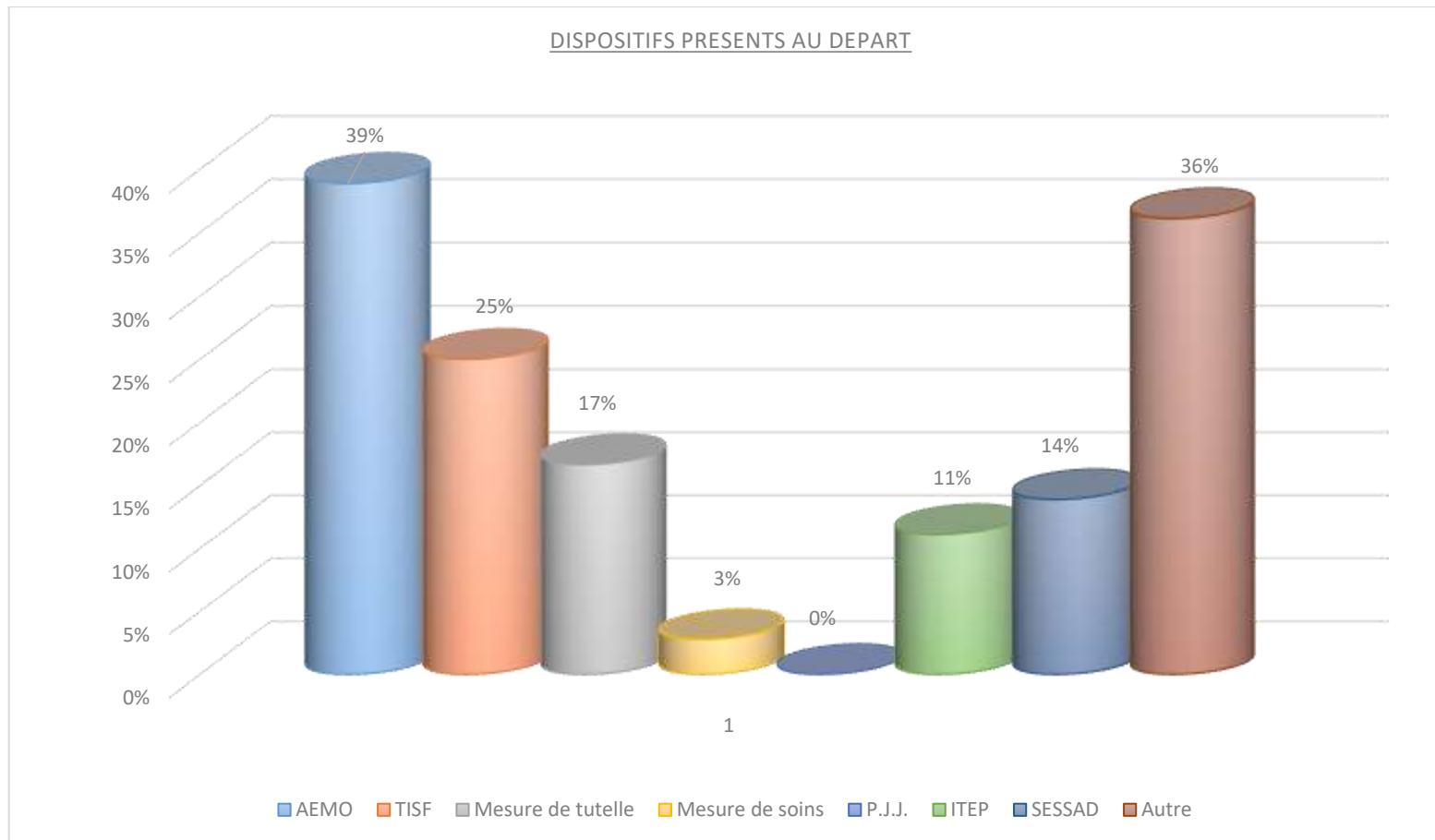


LIEUX DE VIE ANTERIEURS A L'ACCUEIL



SYMPTOMES OBSERVÉS





ACTIVITÉ	N-3	N-2	N-1	N
Capacité autorisée (jeunes)	18	18	18	18
Nombre de journées d'ouverture	365	365	365	365
Nombre réalisé de journées	6 570	6 570	6 570	6 570
Taux d'occupation arrêté en %	97,79	97,79	97,79	97,79
Nombre arrêté de journées	6 425	6 425	6 425	6 425
Nombre réel de journées	6 514	6 458	6 369	6 445
Taux d'occupation réel en %	99,15	98,30	96,94	98,10
Écart Retenu/Réel	89	33	-56	20

Analyse et commentaires relatifs au nombre de journées (ou autre unité de prise en charge) réalisées

Le nombre de journées est totalement réalisé sachant que le service dispose d'une liste d'attente égale à sa file active (18 demandes).

Explication d'une éventuelle sur ou sous-activité

Notre très légère suractivité s'explique par la difficulté de caler précisément l'arrêt d'une situation avec le démarrage d'une nouvelle, ceci compte tenu de la décision du Juge des Enfants qui est transmise au Conseil Départemental qui ? à son tour, nous fait parvenir cette notification.

Le nombre important de rotation dans l'année explique donc cette légère suractivité.

Analyse de l'évolution par rapport aux années précédentes

Les variations des nombres de journées peuvent s'expliquer par la nature des accueils à effectuer. Dans le cadre de remplacement, nous sommes confrontés au problème d'intégrer par moment des fratries permutant avec des places individuelles.

Détail par modalités d'accueil / de prise en charge

Les modalités d'accueil du SAPSAD se déclinent par une intervention « type milieu ouvert » alternées par des mises à distance de l'enfant et de sa famille dans le cadre de l'accueil familial.

Partie II

Analyse du résultat

I. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE I

	RÉEL N-2 (éventuellement)	RÉEL N-1	RÉEL N	Évolution Réel N-1 / Réel N-2 (éventuellement)		Évolution Réel N / Réel N-1	
				en €	en %	en €	en %
GROUPE 1	28 765,11	33 714,08	23 032,65	4 948,97	17,20	-10 681,43	-31,68

ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE I

	EXÉCUTOIRE N	VIEMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL N	Écart RÉEL N/EXÉCUTOIRE N	
				en €	en %
GROUPE 1	39 481,89		23 032,65	-16 449,24	-41,66

Écarts au regard :

- d'évènements non prévisibles

Globalement cette année au vu des profils des mineurs, il a été constaté un nombre de relais en famille d'accueil moindre.

Cette situation a conduit à une baisse globale conjoncturelle des dépenses du groupe I.

- d'augmentation des charges (ex : fioul, chauffage, carburants, déplacements...)

La domiciliation territoriale des familles était moins dispersée que l'année précédente.

L'installation de la climatisation a permis un allégement de la facture de fioul comme de l'électricité.

- de normes d'hygiène, de sécurité, d'exigences de qualité de vie ou de prise en charge

Nous privilégions les types d'accompagnements collectifs qui passent par l'organisation d'ateliers thématiques, de « café-parents » et diverses manifestations qui visent les échanges et l'épanouissement des familles. Nous facilitons ces rencontres par des goûters ou des repas auxquels ont contribué davantage les familles.

- d'une adaptation au regard de l'actualisation ou de la formalisation du projet d'établissement ou de service, d'évolution des besoins de prises en charge individuelles

- autres explications

- recettes en atténuation, compensant des dépassements de charges (remboursements par les usagers, repas facturés aux invités,...)

II. CHARGES DE PERSONNEL

II.1. CHARGES DE PERSONNEL SALARIÉ

Convention collective ou accord d'entreprise appliquée	CCN 15/03/1966	Adhésion à un syndicat d'employeurs	Nexem		
Évolutions significatives de la convention collective appliquée	valeur de point retenue au Budget Exécutoire	3,76			
	valeur moyenne du point année concernée	3,76			
	écart en valeurs absolue et relative	0			
Grandes lignes de l'organigramme de la structure, à justifier					
Modifications		Créations			
Néant		Néant			
Évolution des charges et des aides , abattements sur salaires et charges sociales					
CITS					
Montant global et détaillé des salaires - dont mesures nouvelles (Annexe 5.3.2)		153 350 (Hors A.F.)			
Nombre de points d'indice de base (Annexe 5.3.7)		38 776 (Hors A.F.)			
Écart entre le montant de la charge de personnel (groupe II) réalisé et celui avancé :	- au Budget Exécutoire N		-26 909,91		
	- au Budget Prévisionnel N		-26 909,91		
	- au réel N-1		-24 837,10		
Commentaires :					
Pour privilégier des réponses appropriées en termes d'accueil familial, nous n'avons plus d'emploi permanent d'Assistant Familial mais nous optons pour des accueils intermittents qui autorisent une plus grande souplesse. De plus, nous avons organisé 132 accueils pour cette année à partir du projet du mineur, ce qui est en baisse par rapport aux autres années, et s'explique principalement par les problématiques des familles observées et la nature de leur projet, mais aussi sur une plus grande rigueur en termes d'objectifs imposés par la direction. Les mises à l'abri (23) sont également réduites du fait d'une meilleure préparation et anticipation des orientations.					
De ce fait, nous n'avons entrepris aucune formation des 60 heures et 240 heures pour l'année 2017.					

Montant de la charge nette de personnel - (Annexe 5.3.7)	247 352,38
Commentaires :	
Néant	
Éléments ou incidences de la politique de management salarial menée sur l'exercice (et/ou sur les exercices précédents qui impactent cet exercice)	

II.2. BILAN DES PROMOTIONS, AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES OU CATÉGORIELLES

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles sur N-2, N-1 et N des salaires
Le bilan est conforme aux propositions validées au BP 2017.
Départs à la retraite et remplacement (incidence budgétaire), absentéisme...
Un retour de congé parental de travailleur social Une démission de travailleur social.

II.3. AUTRES CHARGES RELATIVES AU GROUPE II

Détail des honoraires
Néant
Analyse et explicitations de tout écart significatif entre le montant réalisé et celui avancé au Budget Exécutoire N, au Budget Prévisionnel N et au réel N-1.
Néant

III. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE III

	RÉEL N-2 (éventuellement)	RÉEL N-1	RÉEL N	Évolution Réel N-1 / Réel N-2 (éventuellement)		Évolution Réel N / Réel N-1	
				en €	en %	en €	en %
GROUPE 3	63 072,84	59 404,32	81 166,70	-3668,52	-5,82	21 762,38	+36,63

ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE III

	EXÉCUTOIRE N	VIREMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL N	Écart RÉEL N/EXÉCUTOIRE N	
				en €	en %
GROUPE 3	83 929,51		81 166,70	-2 762,81	-3,29

Écarts au regard :

- d'évènements non prévisibles
- d'augmentation des charges
- de normes d'hygiène, de sécurité, d'exigences de qualité de vie ou de prise en charge
- d'une adaptation au regard de l'actualisation ou de la formalisation du projet d'établissement ou de service, d'évolution des besoins de prises en charge individuelles
- autres explications

Une provision pour rappel de valeur de point pour 332,46 € a été dotée au compte 681500

- recettes en atténuation, compensant des dépassements de charges (remboursements par les usagers, repas facturés aux invités,...)

IV. PRODUITS DE LA TARIFICATION

Écart entre le tarif proposé au Budget Prévisionnel et celui arrêté par l'autorité de tarification – Explications

Néant

Si demande de décision modificative : grandes caractéristiques et résultats in fine - (Idem s'agissant d'un éventuel recours contentieux)

Néant

V. PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION

Origine de ces recettes et leur montant réel.

Étude du montant au regard de l'exécutoire N et du réel N-1

VI. INVESTISSEMENTS

Écarts entre les investissements prévus et autorisés et ceux réalisés
L'aménagement prévu au départ, concernait l'équipement en aire de jeux, ce qui après étude posait des problèmes de sécurité qui ont remis à plus tard ce projet d'investissement.
Écarts entre le plan de financement prévu et autorisé et celui réalisé
Commentaire de l'annexe 4.1 : Plan de financement : opérations d'investissements réalisées dans l'année
Mise en évidence de la nécessité des investissements réalisés, non prévus au budget, à la continuité de la prise en charge, à la sécurité des personnes accueillies...
Événements qui ont obligé le gestionnaire à s'écartier du plan d'investissement annuel prévu
Degrés de priorités
Incidences sur les années restantes du PPI

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE N

Total classe 6	358 529,50
Total classe 7	377 142,18
Résultat comptable	18 612,68
Résultat antérieur incorporé	14 801,24
Reprise sur le compte 10687	6 877,82
Dotations et reprise sur les comptes 116	6 927,77
Résultat à affecter	47 219,51

Résultats issus du	Montant total du résultat	Montant déjà incorporé aux BP précédents	Montant proposé (ou accepté) en affectation au				
			BP N	BP N+1	BP N+2	BP N+3	Vérification
CA N-4							
CA N-3							
CA N-2	51 799,35		51 799,35			51 799,35	
CA N-1							
TOTAL	51 799,35		51 799,35			51 799,35	

VII. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N

Réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement	30 000,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	€
	10686	Excédents affectés en réserve de compensation des déficits	€
	10687	Excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissement ⁶	€
Report à nouveau (RAN)	11510	+ Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	17 217,51 €
	11511	+ Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	€
	11519	- Déficit affecté à la majoration des charges d'exploitation	€

Commentaires d'affectation

Compte tenu d'un fonds de roulement d'investissement quasi nul, il est demandé une affectation de 30 000 €.

Avignon, le 28 mars 2018

le 28 mars 2018

Alain CHARLES

Directeur

Lara MAZELIER

Directrice générale

[Haut du document](#)